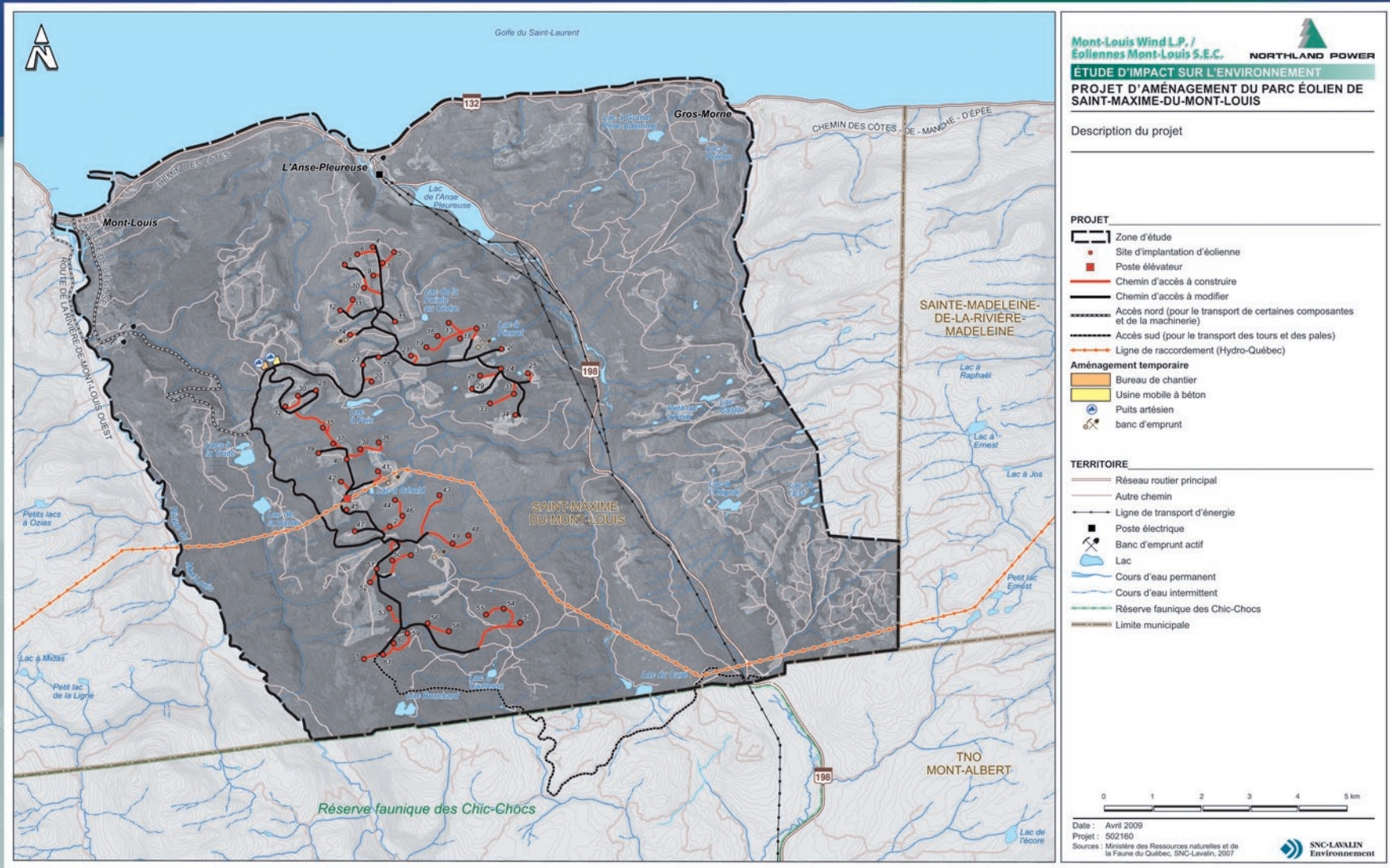
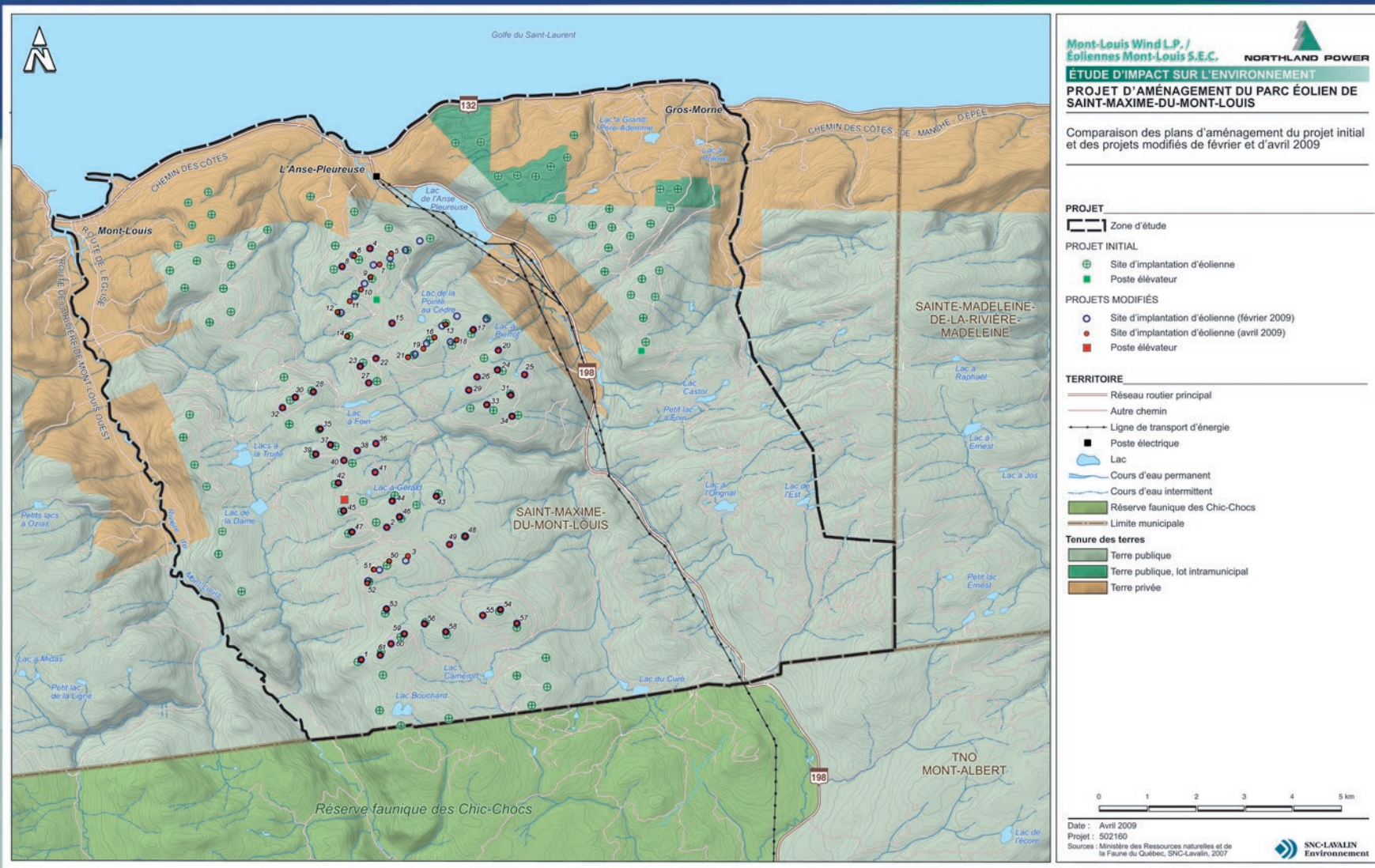


Plan d'aménagement du parc éolien de Saint-Maxime-du-Mont-Louis



Comparaison des plans d'aménagement du projet initial et des projets modifiés



Manufacturier d'éoliennes retenu

aaer, des éoliennes québécoises

- AAER a été fondé en 2000 et a commencé sa production en 2008
- AAER utilise une technologie éprouvée, robuste et à faible risque
- Il y a plus de 1000 éoliennes du même type installées en Allemagne, au Japon et en Chine
- AAER a une stratégie d'intégration progressive de composantes québécoises et nord-américaines
- AAER fabriquera dès 2010 une éolienne ayant plus de 60 % de contenu québécois
- AAER a livré ses 2 premières éoliennes aux États-Unis en janvier et février 2009 et s'apprête à livrer plusieurs autres projets en 2009
- AAER a obtenu d'Hydro-Québec lors du dernier appel d'offres une attestation de maturité technologique



Saviez-vous que?

Le siège social de AAER est localisé à Bromont, Québec, et est le seul manufacturier d'équipement d'éoliennes de grande capacité originaire du Canada

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PARC ÉOLIEN



Puissance totale proposée	100,65 MW
Modèle des éoliennes	AAER, A-1650
Nombre d'éoliennes	61 éoliennes
Puissance	1,65 MW chacune
Hauteur totale (tour+pale)	118,5 m
Diamètre des pales	77 m
Forme de la Tour	tubulaire en acier
Transformateur	individuel
Réseau collecteur	principalement souterrain, 34,5 kV
Poste éleveur	similaire à ceux d'Hydro-Québec

Aménagement du parc éolien

Superficie de la zone d'étude : 233 km²

Aire de travail :

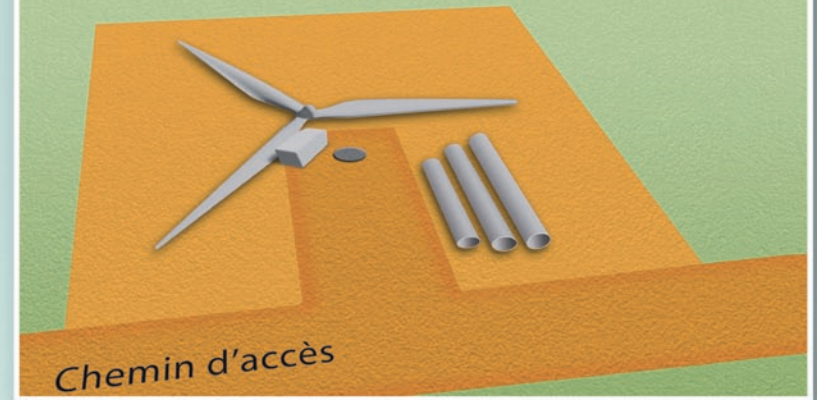
- 10 000 m² (1 ha) maximum en phase d'aménagement
- 500 m² (0,05 ha) en phase d'exploitation
- donc revégétalisation de 95 % de la superficie déboisée

Distance entre les éoliennes : 320 m

Lors des travaux, des mesures d'atténuation seront mises en place afin de limiter les perturbations sur la population et le milieu récepteur

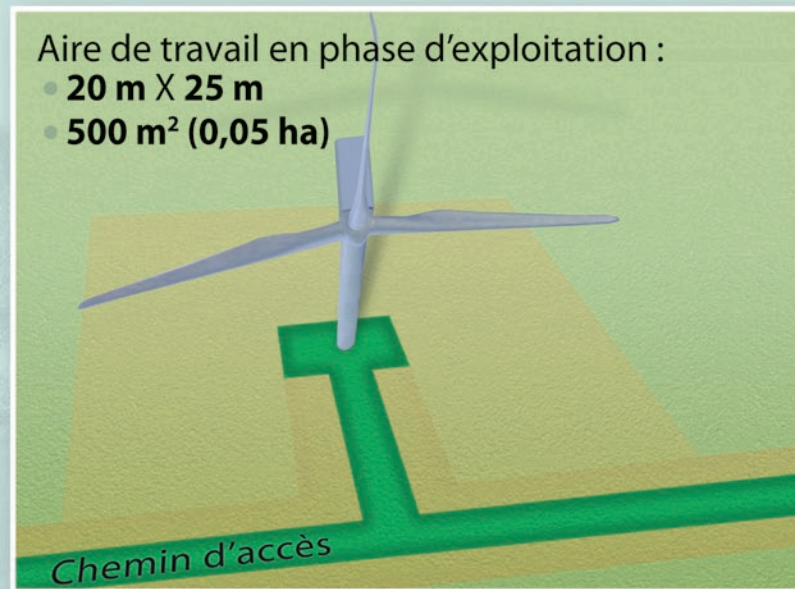
Aire de travail en phase d'aménagement

- 100 m X 100 m
- 10 000 m² (1.0 ha)



Aire de travail en phase d'exploitation :

- 20 m X 25 m
- 500 m² (0,05 ha)



Saviez-vous que?

L'énergie éolienne est l'une des énergies « vertes » qui requiert le moins de superficie de territoire par MW car elle n'interfère pas avec les utilisations du territoire telles la chasse, la pêche, l'agriculture et l'élevage.

Comment sera construit le parc éolien de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Le plan d'aménagement a été optimisé afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement

Avant le début des travaux, des entreprises locales et régionales seront contactées

Un plan de surveillance environnemental sera mis sur pied et suivi tout au long des travaux

Saviez-vous que?

Les 61 éoliennes de Mont-Louis, d'une puissance totale de 100,65 MW produiront assez d'énergie pour alimenter environ 30 000 foyers.

Saviez-vous que?

Une seule turbine de 1 MW, évite chaque année la production de 1800 tonnes de dioxyde de carbone, le principal polluant du réchauffement de la planète soit l'équivalent de la plantation d'une forêt d'une superficie de 2,5 km².
(AWEA)

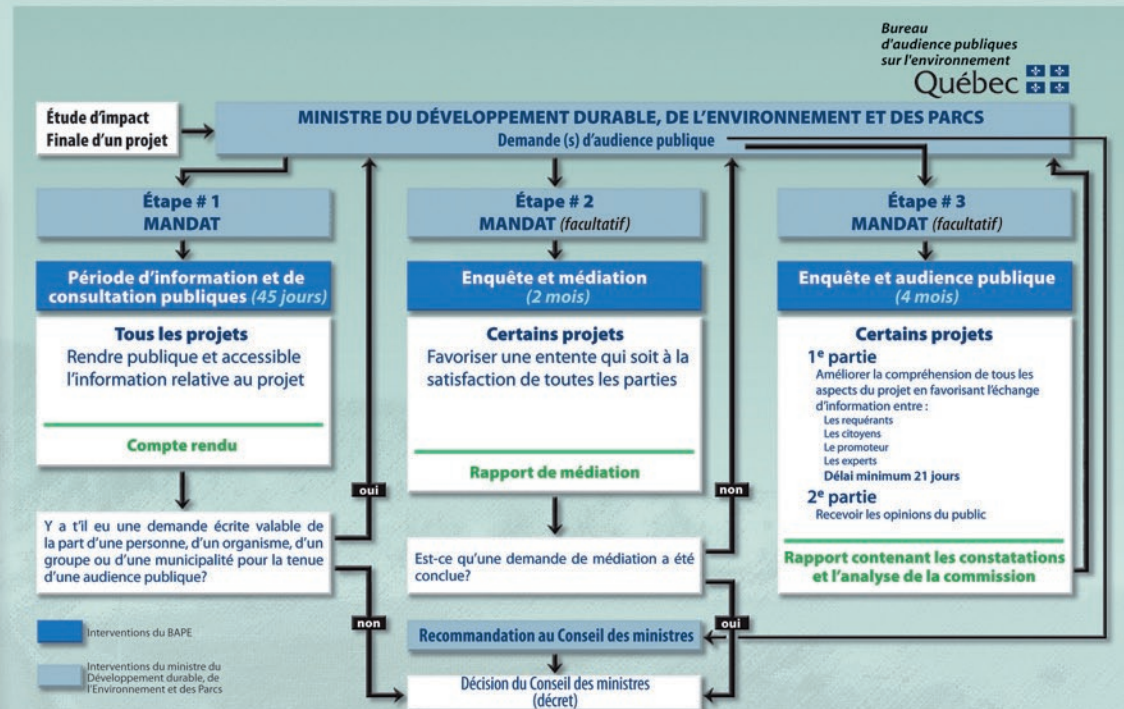
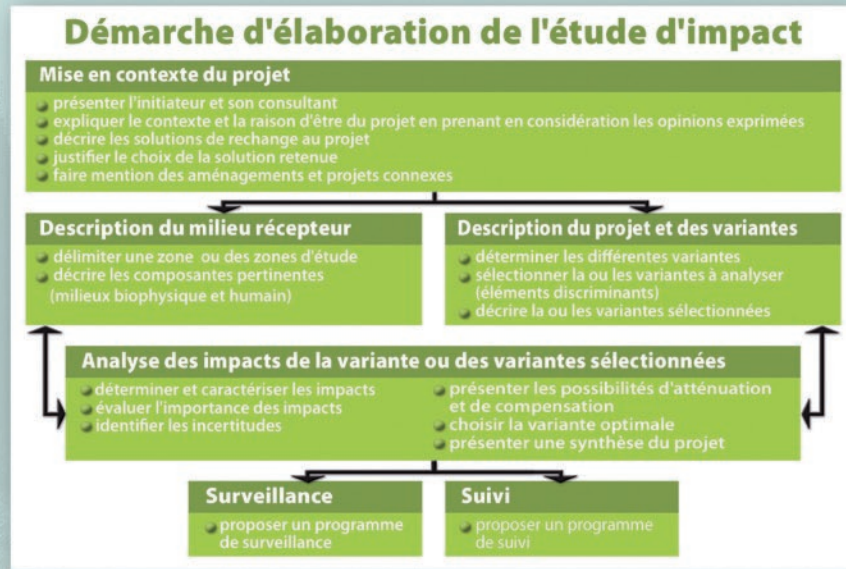


Procédures de l'étude d'impact et du BAPE

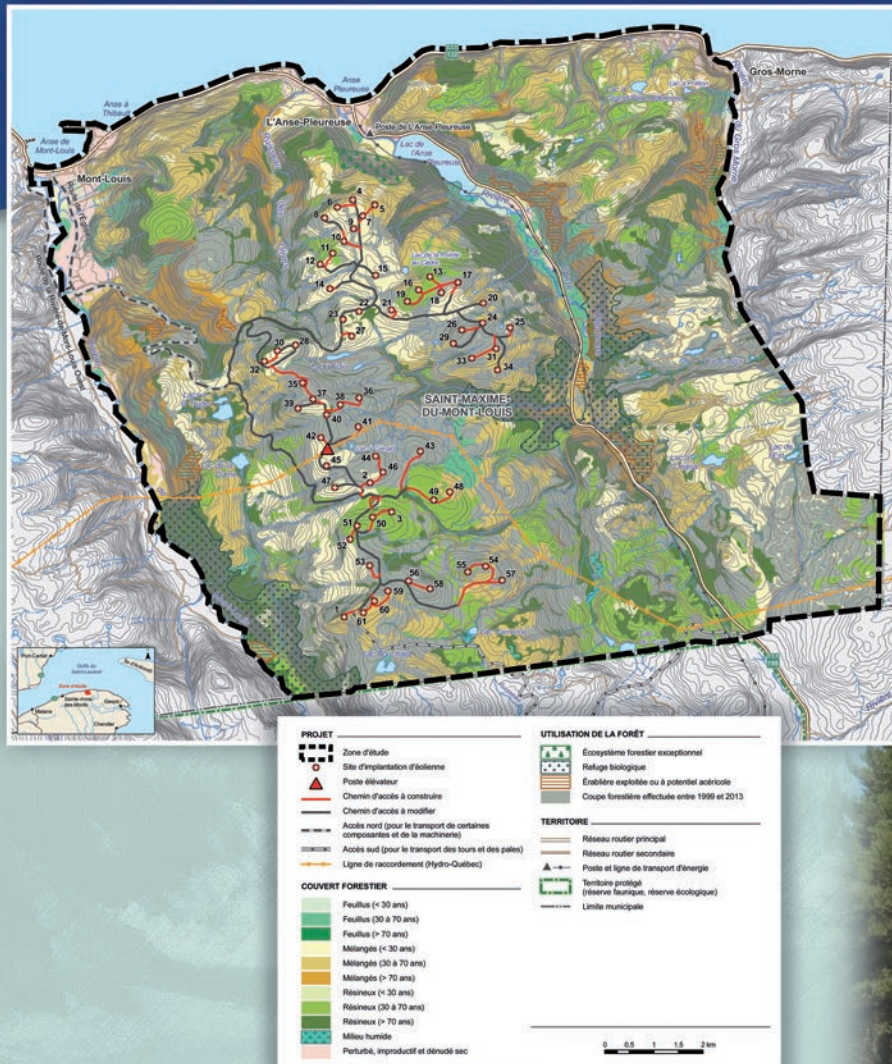
Suite à la période d'information publique du BAPE, il y aura tenue d'audiences publiques **seulement si** :

- Une demande formelle et valable est adressée à la ministre
- Les préoccupations soulevées sont jugées sérieuses

En cas de problématique mineure, une médiation sous la supervision du BAPE, peut avoir lieu



État de la forêt en 2013



Superficie de la zone d'étude : 16 400 ha

Superficie forestière : 14 995 ha (91.4%)

Coupes forestières :

- PQAF 1999-2007 : 1 441 ha (8.8%* ou 9.6%**)
- PQAF 2008-2013 : 2 660 ha (16.2%* ou 17.7%**)

Total des coupes forestières pratiquées à des fins d'exploitation :
4 101 ha (25%* ou 27.3%**)

Coupes forestières nécessaires à la réalisation du projet : 63 ha (0.38* ou 0.4**)

* de la zone d'étude

** de la superficie forestière de la zone d'étude



Milieux physique et forestier

Les aspects considérés

- Stabilité du substrat et contexte géologique
- Qualité des sols
- Qualité et drainage des eaux de surface et souterraines
- Traversées de cours d'eau
- Superficies de déboisement nécessaires

Dans la zone d'étude les peuplements forestiers suivants font l'objet d'une description spécifique :

- Écosystème forestier exceptionnel et refuges biologiques
- Érablière sous permis et à potentiel acéricole
- Coupes forestières effectuées et prévues
- Espèces floristiques à statut précaire

Application des normes de protection reconnues :

- Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)
- Saines pratiques – voiries forestières et installation de ponceaux
- L'aménagement des ponts et ponceaux en milieu forestier



Faune ichthyenne et hydrographie

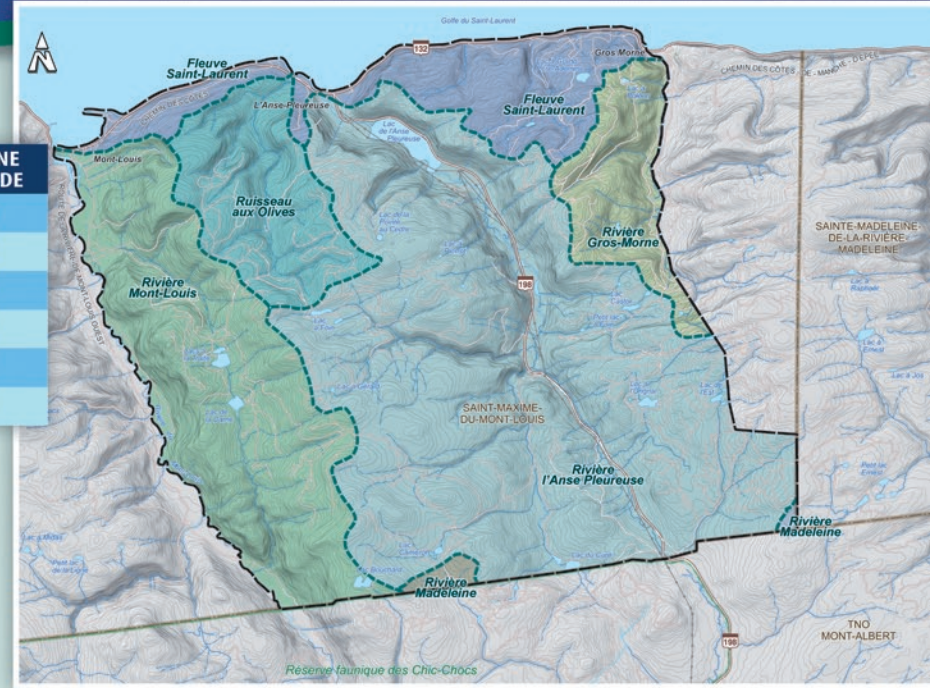
Hydrographie

- Six bassins versants drainent la zone d'étude vers le golfe du Saint-Laurent

BASSIN VERSANT	SUPERFICIE (km ²)	% ZONE D'ÉTUDE
Rivière Mont Louis	85,7	52
Rivière l'Anse-Pleureuse	36,2	22
Rivière Gros Morne	16,1	10
Rivière Madeleine	14,6	9
Ruisseau aux Olives	10,3	6
Fleuve Saint-Laurent	1,1	1

Faune ichthyenne

- Les principales espèces d'intérêt de l'ichtyofaune sont les suivantes :
 - Saumon Atlantique
 - Omble de fontaine
 - Éperlan arc-en-ciel
- La protection de l'hydrographie et de la faune ichthyenne est assurée par l'application des normes et des guides en vigueur, incluant les suivants :



- Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI);
- Saines pratiques – voirie forestière et installation de ponceaux;
- L'aménagement des ponts et ponceaux dans le milieu forestier;
- Bonnes pratiques du MPO pour les traversées de cours d'eau.

Grande faune

Plusieurs études démontrent que la présence d'éoliennes n'affecte pas la grande faune

MRNF-Faune - Mont Copper et réserve faunique des Chic-Chocs. Aucun impact sur le succès de chasse à l'orignal, les parcs éoliens ont peu d'impact sur l'orignal et son habitat.

Arrowwood Environmental (2006) - L'orignal utilise les routes construites pour les parcs et fréquente des lieux à une distance de 100 mètres des éoliennes.

Telfer (1995) - L'orignal s'accommode bien de la présence humaine et aux travaux forestiers. On doit cependant conserver une variété de zones dégagées et de massifs de gros arbres.

Walter W. David et al (2006) - N'ont observé aucun évitement significatif par rapport aux éoliennes ni changement dans les habitudes alimentaires des Wapitis.

(Wallin- 1998 et Wallin, J.,2005)

La fréquentation de l'ours noir ne diminue pas durant la période de construction et d'exploitation du parc et a été observée à moins de 100 mètres des éoliennes.



Nombre d'orignaux abattus dans la réserve faunique des Chic-Chocs depuis le début de l'exploitation des éoliennes en 2004

ANNÉE	FEMELLE ADULTE	MÂLE ADULTE	VEAU	TOTAL	% D'ACCROISSEMENT
2003	25	93	1	119	---
2004	67	172	2	172	30
2005	57	129	10	196	12
2006	72	134	5	211	7
2007	94	104	12	210	-1
2008	103	117	8	225	7

Source : MRNF- Faune, Direction régionale de la Gaspésie.